

Commune de HUILLÉ-LÉZIGNÉ
Compte rendu de réunion Séance du 15/06/2021

L'an 2021, le 15 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lucien Boré sous la présidence de CHIRON-PESNEL Sylvie, Maire.

Présents : Mme CHIRON-PESNEL Sylvie Maire, Mmes : HOUDAYER Christine, BESNARDEAU Elodie, MAZURE Nathalie, MORIN Camille, PROUST Marie-Anne, GRASSET Valérie, AUBERT Céline, LECUIT Emilie MM : DAUVEL Jérôme, GAUTIER Dominique, LEBRUN Henri, ROLLAND Yann, GUILLORIT David, TEIXEIRA Paolo, BOUVET Geoffroy, GUERIN Yann

Excusés : Mme DESMARRES Françoise et M. LEBRUN Thomas

Absent :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 17
- Votants : 17

Date de la convocation : 08/06/2021

Date d'affichage : 08/06/2021

Secrétaire de séance : Madame LECUIT Emilie

1. Cession d'une parcelle : désaffectation d'un bien relevant du domaine public et lancement de l'enquête publique de déclassement d'une partie du domaine public communal

Réf : 01-15/06/21

Madame La maire informe le conseil que suite à la vente d'une partie de parcelle au Moulin de Chaufour à Léznigné à M. CADIOU nous devons effectuer une enquête publique et prononcer le déclassement et la désaffectation de ce petit bout de parcelle, puisque cette emprise cadastrée ZC 156, d'une contenance de 28 m² fait actuellement partie du domaine public communal.

Il est donc proposé au conseil municipal de :

- prononcer la désaffectation de la parcelle cadastrée ZC 156;
- recourir à la procédure de déclassement avec enquête publique

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 2141-1 et L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L. 134-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'article L. 141-3 et suivants, du Code de la voirie routière, relatif au classement et déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R. 141-4 et suivants dudit code,

Après en avoir délibéré, Décide

Article 1 : de prononcer la désaffectation de la parcelle ZC 156

Article 2 : de prononcer le déclassement de la parcelle ZC 156

Article 3 : de prendre acte de la mise en œuvre de la procédure avec enquête publique en vue du déclassement relevant du domaine public communal.

Article 4 : que Madame la Maire prendra un arrêté d'ouverture d'enquête publique avec désignation d'un commissaire-enquêteur

Article 5 : que les conclusions du commissaire-enquêteur seront prononcées lors d'une prochaine séance du Conseil municipal en vue de prononcer le déclassement du bien relevant du domaine public communal.

Article 6 : d'autoriser la Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités liées à ces déclassements.

2. Présentation des statuts SAS FONDS VERTS LAMPA

Réf : 02-15/06/21

Madame la Maire présente les statuts de la SAS FONDS VERTS LAMPA afin de les valider.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal valide les statuts de la SAS FONDS VERTS LAMPA.

3. Admission en non-valeur

Réf : 03-15/06/21

Madame la Maire présente la demande d'admission en non-valeur proposée par la Trésorerie de Seiches sur le Loir d'un montant de 188.76€ sur les exercices de 2006 à 2015.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur la somme de 188.76€.

4. Tarifs de la restauration scolaire

Réf : 04-15/06/21

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que suite à la consultation concernant la fourniture de repas pour la restauration scolaire, c'est l'entreprise RESTORIA qui avait été retenue en 2018 pour une durée de trois ans. Une nouvelle consultation est donc en cours c'est pourquoi elle propose de ne pas modifier les tarifs pour la rentrée 2021-2022. Et à voir si une modification des tarifs peut être faite pour le début d'année 2022.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de Madame La Maire.

5. Appel d'offre; aménagement RD 135

Réf : 05-15/06/21

Madame La Maire informe que suite à l'appel d'offre lancé le 11 mai sur le site « marché sécurisé » c'est l'entreprise LUC DURAND qui a été retenue lors de la commission appel d'offre qui a eu lieu le 14 juin pour un montant de 133 921.80€ HT.

Madame la Maire précise que les travaux commenceront au 15 juillet pour être interrompus en août pour congés estivaux avec une reprise en septembre et que la route sera barrée moins d'une semaine en septembre.

6. Décision modificative

Réf : 06-15/06/21

Madame la Maire propose la décision modificative suivante :

- Dépenses d'investissement compte 20422 (Privé - Bâtiments et installations) : - 10 000€
- Dépenses d'investissement compte 261 (titres de participation) : + 10 000€

Décisions : pour : 17, abstention : 0, contre : 0

7. Projet cirque à l'école

Réf : 07/15/06/21

Madame la Maire nous fait part de la demande de l'école concernant le projet cirque celui-ci a été revu avec un autre cirque. Ce projet aura lieu en mai 2022 et concernera 144 élèves pour un montant de 48€ par élève ce qui représente un budget de 7000€.

L'école demande une participation de 3000€ de la commune. Madame La Maire propose au conseil une participation de 1500€ de la commune ainsi que tous les faux frais à côté (eau, électricité) et le reste à la charge des familles. Elle précise que l'installation se fera au stade de foot de Huillé vu les contraintes techniques.

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition de madame la Maire.

Séance levée à 21h10